

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	27	34

L'an 2021, le jeudi 30 septembre à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Michel CARLES, Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Isabelle HUGOU, Valérie MICHON FRACHON, Robert PARISSET, Régis ROUSSEL, Alexandra THOMAS.

Procurations :	Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN	Brigitte GROIX à Joël TERRY
	Vanessa DEVAUX à Bernard JULLIEN	Isabelle HUGOU à Michel CARLES
	Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET	Alexandra THOMAS à Christian REY
	Valérie MICHON FRACHON à Isabelle BOUQUET	

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/07/21 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2021.

2. COLLEGE DE PERANCHE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CC CND AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- Après appel à candidatures,
- **DE DESIGNER** Pierre-Louis ORELLE comme représentant de la Communauté de Communes de Collines du Nord Dauphiné auprès du collège de Péranche, membre du conseil d'administration.

3. SPLA SARA AMENAGEMENT – RAPPORT ANNUEL 2020

Le conseil communautaire PREND ACTE :

- du rapport de ses représentants au sein du conseil d'administration de SARA Aménagement pour l'exercice 2020.

4. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2021 (PJ)

- **VU** les articles L2336-3 et L 2336-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- **CONSIDERANT** l'augmentation du prélèvement FPIC, le contexte budgétaire très contraint que subissent les communes et les attentes exprimées par les maires,
- **DE PROCEDER** à une répartition « dérogatoire libre » du prélèvement FPIC 2021, comme suit :

Répartition du prélèvement FPIC 2021 entre la CC CND et ses communes membres	
Part CC CND	339 211 €
Part Communes membres	131 916 €
Total Prélèvement FPIC 2021	471 127 €

Répartition du prélèvement FPIC 2021 entre les communes		Au lieu de la répartition de Droit commun
Bonnefamille	5 211 €	11 923 €
Charantonnay	8 020 €	18 351 €
Diémoz	12 601 €	28 831 €
Grenay	8 465 €	19 368 €
Heyrieux	29 605 €	67 738 €
Oytier-Saint-Oblas	7 998 €	18 299 €
Roche	8 169 €	18 691 €
Saint-Georges-d'Espéranche	19 982 €	45 719 €
Saint-Just-Chaleyssin	18 535 €	42 408 €
Valencin	13 330 €	30 500 €
Total Prélèvement FPIC 2021 part communes membres	131 916 €	301 828 €

5. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – MISE A JOUR (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire du personnel afin qu'il puisse mieux refléter les évolutions internes des postes de la communauté de communes, tout en tenant compte des dernières évolutions statutaires ;
- **CONSIDERANT** que ces modifications concernent principalement :
 - o les conditions d'attribution de l'Indemnité Forfaitaire de Sujétion et d'Expertise (IFSE) pour le personnel contractuel (élargissement des conditions d'éligibilité des CDD recrutés sur emploi non permanent) ;
 - o des ajustements du tableau des groupes de fonction, découlant des créations/transformations de postes décidées par le conseil communautaire, des recrutements de personnel et des évolutions de postes validées par l'autorité territoriale ;
- **D'APPROUVER** la mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), selon projet présenté ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre des parts du RIFSEEP dans le respect des principes définis par la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6. BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER** une décision modificative n° 1 du Budget principal 2021 comme exposé ci-dessus, qui s'équilibre à 506 430 € en fonctionnement et 193 890 € en Investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6064-0 : Fournitures administratives	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521-0 : Terrains	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-0 : Maintenance	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-0 : Etudes et recherches	0.00 €	8 040.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227-0 : Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	12 540.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739212-0 : Dotation de solidarité communautaire	0.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	193 890.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	193 890.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657341-3 : Communes membres du GFP	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-9 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	75 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111-0 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	476 601.00 €	0.00 €
R-73112-0 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 849.00 €
R-73113-0 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	113.00 €
R-73114-0 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	845.00 €
R-73211-0 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 210.00 €
R-7382-0 : Fraction de TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 251.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	476 601.00 €	37 268.00 €
R-74124-0 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 671.00 €
R-74126-0 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 027.00 €
R-7478-4 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
R-74833-0 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	987 065.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	1 045 763.00 €
Total FONCTIONNEMENT	75 000.00 €	581 430.00 €	576 601.00 €	1 083 031.00 €

 INVESTISSEMENT				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	193 890.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	193 890.00 €
D-2033-0 : Frais d'insertion	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-0 : Concessions et droits similaires	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041412-0 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041412-0 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-0 : Autres immobilisations corporelles	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-0 : Constructions	0.00 €	213 150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	213 150.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	25 000.00 €	218 890.00 €	0.00 €	193 890.00 €
Total Général		700 320.00 €		700 320.00 €

7. BUDGET ANNEXE 2021 « IMMEUBLES EHPAD LES COLOMBES » - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER** une décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Immeubles EHPAD Les Colombes » 2021 comme exposé ci-dessus, qui s'équilibre à 3 000 € en Investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-6 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-6 : Intérêts réglés à l'échéance	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-6 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
D-1641-6 : Emprunts en euros	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total Général		3 000.00 €		3 000.00 €

8. ECONOMIE DE PROXIMITE – ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION (CONVENTION N° 2) (2 PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** les nombreuses modifications apportées aux règlements des aides directes aux entreprises attribuées par la Communauté de Communes ;
- **CONSIDERANT** le besoin de clarifier et regrouper l'ensemble de ces dispositifs en une convention et un règlement actualisés ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention actualisée numéro 2 et son annexe associée, à signer avec la Région, telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

9. MOBILITE - CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA REGION - AVENANT N°1 (2 PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la délibération n°21/013 approuvant la mise en œuvre d'une démarche de définition du programme d'action communautaire « Mobilité » ;
- **VU** la délibération n°21/036 approuvant la convention de coopération avec la Région ;
- **D'APPROUVER** le plan programme mobilité de la CC CND - co-construit avec la Région, à l'éclairage du travail mené par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et par la commission mobilité – tel que présenté ;
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention avec la Région, intégrant ledit plan d'action, tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toute convention de délégation de compétences en lien avec la mise en œuvre du plan programme mobilité.

10. SMND – RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le conseil communautaire PREND ACTE :

- du rapport d'activité 2020 du SMND.

11. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'ISERE (GDS 38) (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS 38) concernant la lutte contre le frelon asiatique, pour la période 2021-2022, telle que présentée ;
- **D'APPROUVER** la participation financière de la CC CND, plafonnée à 2 000 € annuels et versée en fonction du nombre de nids détruits ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention.

12. « GROUPE DE RECHERCHE, ANIMATION TECHNIQUE ET INFORMATION SUR L'EAU – GRAIE » - ADHESION DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** les travaux à mener par la Commission « GEMAPI, Eau, Assainissement » et les besoins du Pôle Développement Territorial ;
- **D'APPROUVER** l'adhésion de la CC CND au « Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau – GRAIE », pour toute la durée du mandat en cours ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Bernard JULLIEN, président de la commission communautaire précitée, pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association ;
- **D'INSCRIRE** la cotisation correspondante au budget principal 2021.

13. ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH) – ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SUR LA COMMUNE DE ROCHE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** les besoins identifiés des familles du territoire des Collines ;
- **DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE** à la construction d'un équipement destiné aux ALSH, sur la commune de Roche, d'un montant estimé à près de 650 000 € ;
- **D'INSCRIRE** cette opération au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) ;
- **D'AUTORISER** le président à présenter les demande de financement correspondantes auprès de l'ETAT, de la CAF et du CD38 ;

14. ASSOCIATIONS D'AIDE A DOMICILE – SUBVENTIONS 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la délibération communautaire du 27 mai 2010, fixant les critères d'attribution de subventions aux associations d'aide à domicile exerçant sur le territoire ;
- **DE FIXER** le taux horaire de subvention 2021 à 0,45 €, identique au taux 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les avenants aux conventions,
- **D'ATTRIBUER** les subventions 2021 comme suit, dans la limite du plafond de 31 026 € :

<i>Structure</i>	<i>communes d'intervention CC CND</i>	<i>Subventions 2019</i>	<i>Subventions 2020</i>	<i>Subventions 2021</i>
ADMR de Heyrieux	Heyrieux Grenay Valencin Diémoz Oytier Bonnefamille	11 923 €	12 032 €	10 112 €
ADMR de St Georges	St Georges d'Espéranche	7 092 €	7 704 €	5 724 €
ADMR de Serpaize	St Just Chaleyssin	2 724 €	2 305 €	1 769 €
ADMR Les Nénuphars	Charantonay	1 581 €	1 312 €	1 319 €
SSIAD Nord-Dauphiné	8 communes sauf Roche et Bonnefamille	3 335 €	4 072 €	3 821 €
ADPA Nord-Isère	Roche – Bonnefamille	730 €	781 €	1 016 €
TOTAL		27 385 €	28 206 €	23 761 €

15. MEDIATHEQUES - CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE (CTL) AVEC LA DRAC - PROGRAMMATION 2021-2023 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **Vu** les délibérations n°19/99 et 20/102 qui approuvent la valorisation et l'évolution de l'offre du réseau des médiathèques de la CC CND ;
- **CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission du 21 juin 2021, approuvant les préconisations présentées par le prestataire ABCD pour donner suite au diagnostic finalisé en juin 2021 ;
- **D'APPROUVER** la programmation prévisionnelle 2021-2023 à inscrire dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture (CTL), telle que présentée ;
- **DE PRECISER** qu'une nouvelle délibération du conseil communautaire sera nécessaire avant engagement de tout projet inscrit dans ce programme prévisionnel ;
- **DE VALIDER** la réalisation des actions suivantes pour l'année 2021-2022 :
 - o programmation culturelle,
 - o installation des 9 Boites Retour,
 - o études pour la relocalisation et réhabilitation de la médiathèque de Oytier St Oblas ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

16. MEDIATHEQUES – ACCORD DE PRINCIPE POUR LA RELOCALISATION DE LA MEDIATHEQUE DE OYTIER-SAINT-OBLAS

Le conseil communautaire, avec une abstention (R. PORRETTA), DECIDE :

- **CONSIDERANT** les besoins de la CC CND pour son réseau des médiathèques ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de déplacer la médiathèque de Oytier-Saint-Oblas dans des locaux mieux adaptés et l'opportunité de disposer d'un local communal devenu vacant au centre du village ;
- **DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE** :
 - o à la relocalisation de la médiathèque de Oytier-Saint-Oblas dans les locaux précités,
 - o à la réhabilitation desdits locaux pour un montant estimé à moins de 100 000 € ;
- **D'INSCRIRE** cette opération au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) ;
- **D'AUTORISER** le président à présenter les demandes de financement correspondantes auprès de l'ETAT, de la CAF, du CD38, et de la DRAC dans le cadre du « Contrat Territoire Lecture » ;

Affiché le :
Jusqu'au :
Le Président,
René PORRETTA

06 octobre 2021
05 novembre 2021

